

Plan d'aménagement forestier d'une forêt privée



Services-conseils en foresterie

965, rue Principale

Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

☎ **450 960-2130** 📠 450 889-8873

✉ rfb@rfbiotiques.com

www.rfbiotiques.com



IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

Nom :	CHAPLEAU Pierre		
Adresse postale	1385	boulevard des Laurentides	
	No.	Rue, app., rang	
	Laval	H7M 2Y2	
	Municipalité	Code postal	
Téléphone (résidence) :	450-663-9063		
Téléphone (lieu de travail) :			
Cellulaire :			
Courriel :			
No de producteur forestier :	CHAP42630194	PAF #6	

Objectifs du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs :

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes) ;
- permettre au Ministre des Ressources naturelles de protéger les investissements de l'État dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

1. LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro :	6	Prêt no SFF:	n/a
No du producteur forestier :	CHAP42630194	# Plan d'aménagement	1463174121085
Municipalité régionale de comté (MRC) :	Matawinie	Code :	620
Municipalité :	Chertsey, M	Code :	62047
Cadastre :	Chertsey, canton	Code :	0382
Rang :	Rang II	Code :	02

Unité d'évaluation	No du lot ou de la partie de lot	Zone (V ou B)	Superficie Totale*	Superficie à vocation forestière	OGC
8108-58-5590	37-P	Blanche	20.2 ha	18.0 ha	n/a

* Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la fiche de contribuable. Mise en garde : aucun levé topographique officiel n'a été effectué pour la production de ce plan et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. La carte jointe à ce plan demeure une illustration et n'est pas nécessairement un reflet fidèle de la réalité du terrain. Les limites de la propriété apparaissant sur cette carte ont été numérisées à partir de la matrice graphique municipale et/ou des indices repérés sur le terrain relevés au GPS. Ces limites ne peuvent constituer une garantie en matière de localisation ou de superficie de la propriété. Il est recommandé d'identifier et de relever les limites de la propriété avant d'entreprendre des travaux sylvicoles.

ÉQUIVALENCE DES MESURES

Superficie : 1 hectare (ha) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés

Hauteur : 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

Volume : 1 m³ app. = 0,28 corde (cd)

2. OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

☒ Production forestière



☐ Utilisation à des fins récréatives



☐ Produits forestiers non-ligneux



☐ Conservation / Séquestration du carbone atmosphérique



☐ Acériculture



☐ Sylviculture ornementale



☐ Protection / aménagement pour la faune



☐ Agroforesterie



Description des objectifs du producteur : mise en valeur forestière.

Sites à protéger : cours d'eau, milieu humide, sols minces (peuplement #1) à haut risque de scalpage.

Remarques du conseiller / Notes personnelles du producteur forestier :

- Limites de propriété repérables en forêt ;
- Bon réseau de sentiers d'accès.

Propriété de Pierre Chapleau

Échelle 1:5000
100 0 100 200 Meters

Légende

Repères lignes GPS

- Borne
- "Plaque"
- ... Sentiers GPS
- ▭ Peuplements forestiers
- Cours d'eau
- Courbes de niveau

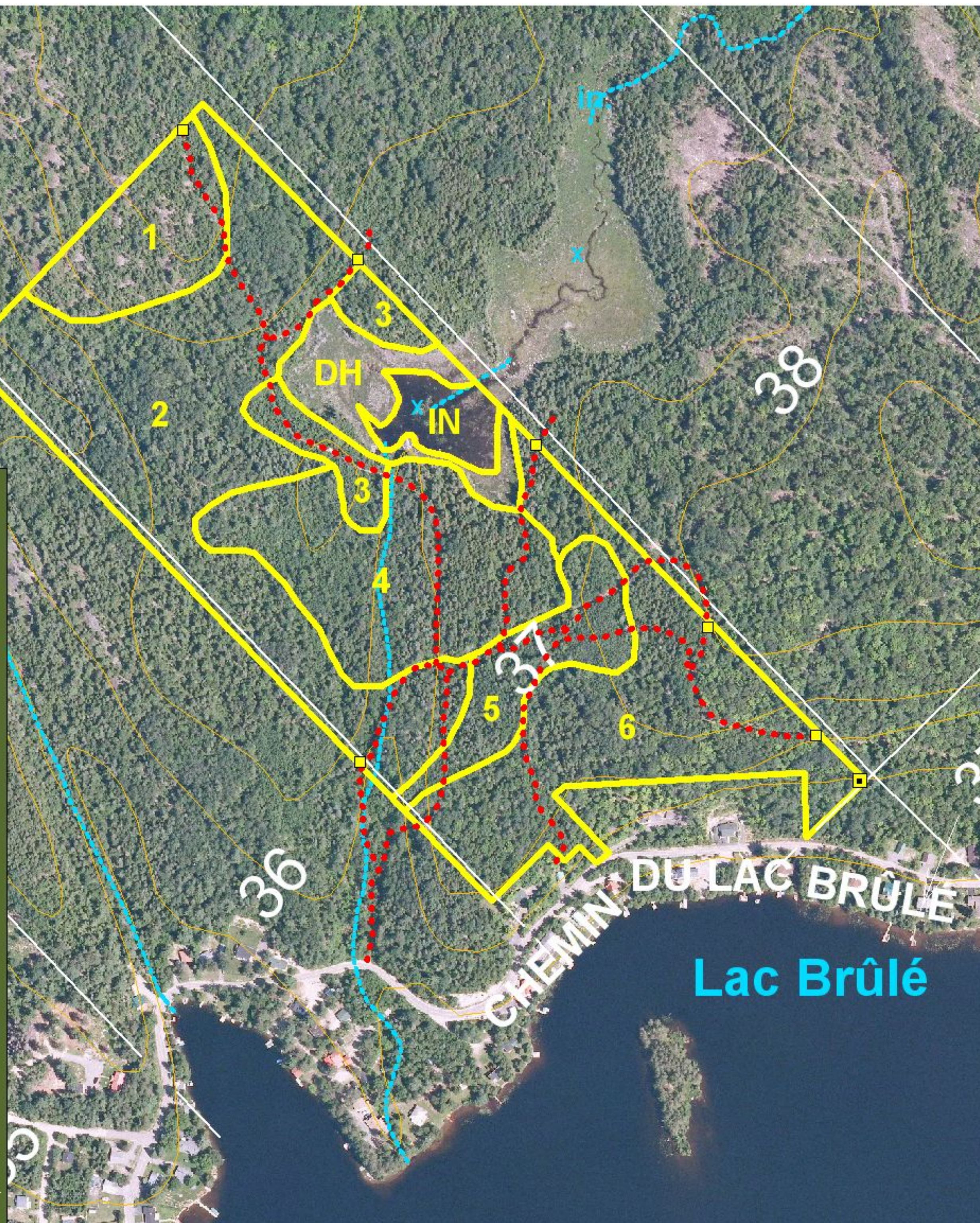


Plan préparé par Jean-Sébastien Malo, ing.f.
No membre OIFQ 98-047
Date : 3 août 2012



Sources :
Données cartographiques du SIEF et
orthophoto 2008 du MRNF.
Tous droits réservés, Gouvernement du Québec.
Feuillet cartographique : 31 I04 SO.

Mise en garde : aucun levé topographique officiel n'a été effectué pour la
production de cette carte et le présent document ne peut constituer une
garantie légale en matière de localisation ou de superficie de la propriété.
Ces limites ne peuvent constituer une garantie d'arpentage.



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 1

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 1.5

équivalence en (ac) acres 3.7

équivalence en (ar) arpents carrés 4.4

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	PbFi D3 50
Appellation terrain :	Pinède à feuillus intolérants
Essences principales : (par ordre d'importance)	PIN BLANC (PIB); SAPIN BAUMIER (SAB); PEUPLIER À GRANDES DENTS (PEG); ÉRABLE ROUGE (ERR)
Densité :	TRÈS FAIBLE (COUVERT FORESTIER 25% À 40%)
Hauteur moyenne :	15 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	50 ans
Origine et perturbations :	
Éléments particuliers :	affleurements rocheux, sol mince.

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	Aucun travaux pour la durée de ce plan. Très peu de potentiel forestier, peuplement pauvre.
Urgence du traitement:	☐ Très ☐ Assez ☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans ☐ 5 à 10 ans

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 2

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 6.6

équivalence en (ac) acres 16.3

équivalence en (ar) arpents carrés 19.3

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Peupleraie à sapin
Appellation terrain :	PeS B3 50
Essences principales : (par ordre d'importance)	PEUPLIER À GRANDES DENTS (PEG); ÉRABLE ROUGE (ERR); SAPIN BAUMIER (SAB); ÉPINETTE BLANCHE (EPB); THUYA OCCIDENTAL (THO); MÉLÈZE LARICIN (MEL)
Densité :	NORMALE (COUVERT FORESTIER 60% À 80%)
Hauteur moyenne :	15 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	50 ans
Origine et perturbations :	vieille coupe partielle
Éléments particuliers :	

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	COUPE PROGRESSIVE IRRÉGULIÈRE: C'est un procédé de régénération qui est développé pour maintenir ou restaurer la structure et la composition des peuplements irréguliers tout en assurant l'amélioration de la qualité des peuplements et le maintien des attributs des vieilles forêts. Elle peut être utilisée autant dans les forêts boréales, que dans les forêts mixtes et feuillues en remplacement des procédés de régénération traditionnels (p. ex. : la coupe avec protection de la régénération et des sols, la coupe progressive régulière, la coupe de jardinage). La CPI génère une multitude de trouées de différentes dimensions et il est nécessaire de connaître précisément les variations des conditions de croissance à l'intérieur et au pourtour de ces trouées.
Urgence du traitement:	☐ Très ☒ Assez ☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans ☒ 5 à 10 ans



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 3

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 0.8

équivalence en (ac) acres 2.0

équivalence en (ar) arpents carrés 2.3

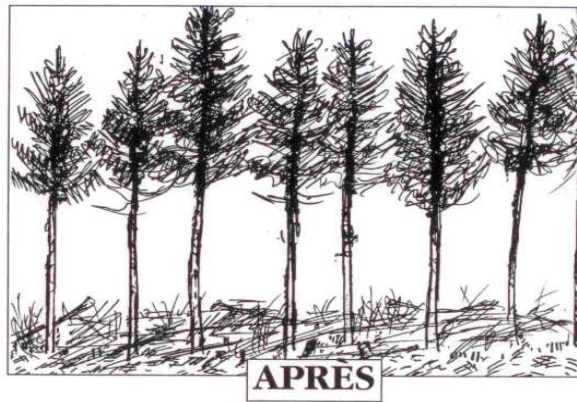
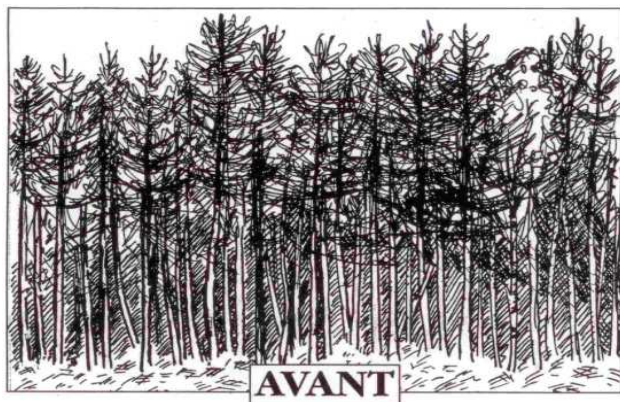
Description du peuplement forestier

Nom du peuplement :	Sapinière
Appellation terrain :	SS A5 10
Essences principales : (par ordre d'importance)	SAPIN BAUMIER (SAB); ÉPINETTE ROUGE (EPR); THUYA OCCIDENTAL (THO); MÉLÈZE LARICIN (MEL); PIN ROUGE (PIR); PIN BLANC (PIB)
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	4 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	10 ans
Origine et perturbations :	coupe totale assez récente
Éléments particuliers :	belle qualité de tiges d'avenir

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement

Suggestion travaux forestiers :	ECLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE : C'est l'élimination des tiges qui nuisent à la croissance d'arbres choisis dans un jeune peuplement forestier naturel en régularisant l'espacement entre chaque tige des arbres choisis. Ce traitement vise à stimuler la croissance d'un nombre restreint de tiges d'avenir sélectionnées bien réparties à l'hectare afin de leur permettre d'atteindre une dimension marchande dans une période plus courte. Le dépressage des jeunes tiges permet de réduire la compétition pour la lumière et les nutriments disponibles dans le sol.		
Urgence du traitement:	☒ Très	☐ Assez	☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☒ 0 à 5 ans	☐ 5 à 10 ans	



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 4

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 3.4

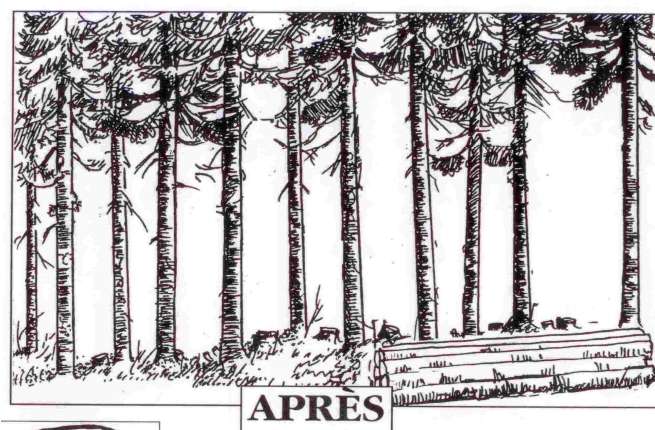
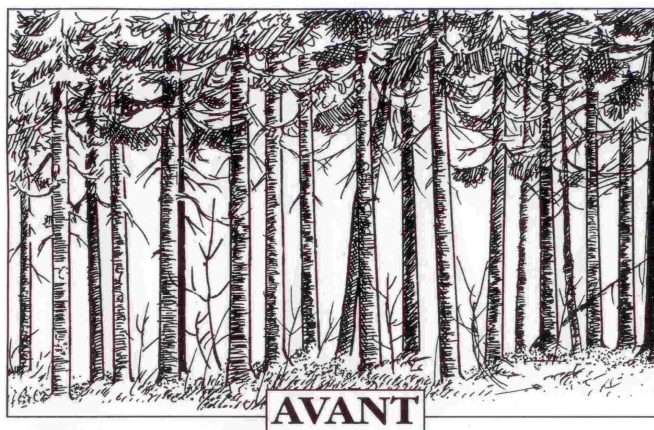
équivalence en (ac) acres 8.4

équivalence en (ar) arpents carrés 9.9

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Résineux à feuillus intolérants
Appellation terrain :	RFi B3 50
Essences principales : (par ordre d'importance)	ÉPINETTE ROUGE (EPR); PEUPLIER À GRANDES DENTS (PEG); SAPIN BAUMIER (SAB); ÉPINETTE ROUGE (EPR); ÉRABLE ROUGE (ERR); PIN BLANC (PIB) rares;
Densité :	NORMALE (COUVERT FORESTIER 60% À 80%)
Hauteur moyenne :	17 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	50 ans
Origine et perturbations :	anciennes coupes partielles non dirigées par secteurs.
Éléments particuliers :	

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	ECLAIRCIE COMMERCIALE : C'est la récolte d'arbres d'essences commerciales de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans un peuplement forestier équien dans le but d'accélérer l'accroissement des arbres restants et améliorer la qualité de ce peuplement.
Urgence du traitement:	☐ Très ☒ Assez ☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans ☒ 5 à 10 ans



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 5

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 1.3

équivalence en (ac) acres 3.2

équivalence en (ar) arpents carrés 3.8

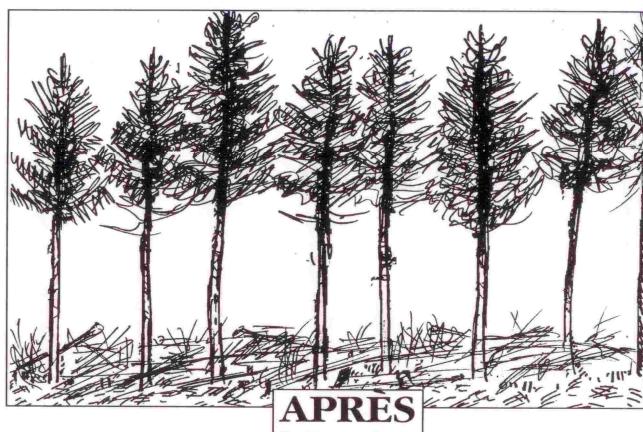
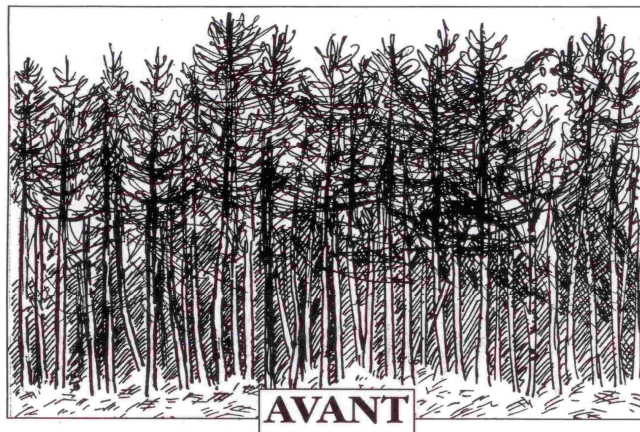
Description du peuplement forestier

Nom du peuplement :	Peupleraie
Appellation terrain :	Pe A5 ct 10
Essences principales : (par ordre d'importance)	PEUPLIER À GRANDES DENTS (PEG); PEUPLIER FAUX-TREMBLE (PET);
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	10 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	10 ans
Origine et perturbations :	coupe totale assez récente
Éléments particuliers :	

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement

Suggestion travaux forestiers :	ECLAIRCIE INTERMEDIAIRE :Il s'agit d'une coupe effectuée dans un peuplement dense dont le stade de développement se situe entre le précommercial et le commercial et dont l'objectif premier est de dégager les arbres d'avenir par la récolte de la compétition qui les opprime. Ici la récolte sera facultative, le diamètre moyen se situant à 12 cm seulement.		
Urgence du traitement:	☒ Très	☐ Assez	☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☒ 0 à 5 ans	☐ 5 à 10 ans	



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 6

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 4.4

équivalence en (ac) acres 10.9

équivalence en (ar) arpents carrés 12.9

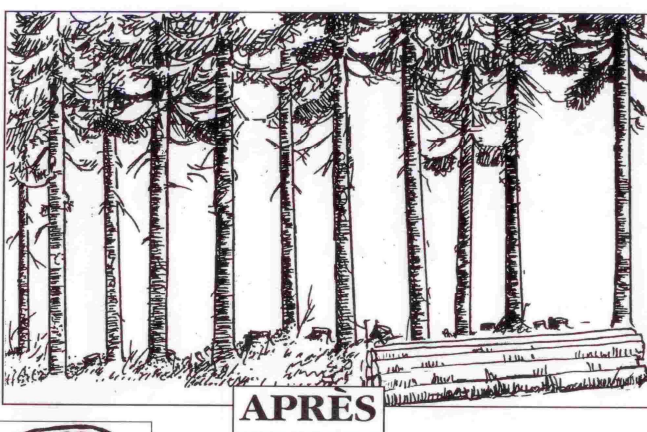
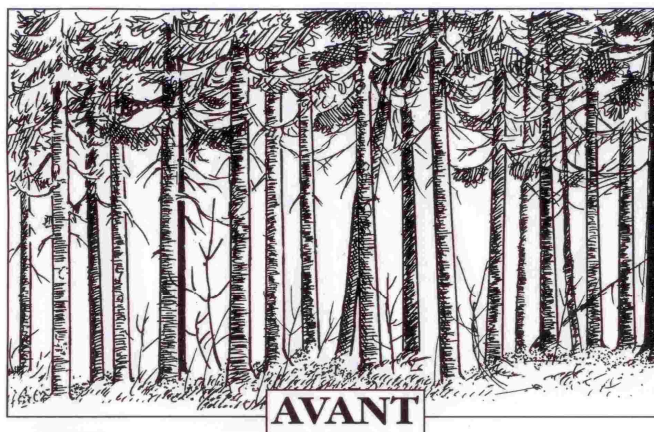
Description du peuplement forestier

Nom du peuplement :	Peupleraie à résineux
Appellation terrain :	PeR A2 50
Essences principales : (par ordre d'importance)	PEUPLIER À GRANDES DENTS (PEG); ÉPINETTE ROUGE (EPR); SAPIN BAUMIER (SAB); PIN BLANC (PIB); ÉRABLE ROUGE (ERR); BOULEAU À PAPIER (BOP);
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	20 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	50 ans
Origine et perturbations :	ancienne coupe partielle
Éléments particuliers :	Le peuplier est parvenu à maturité.

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement

Suggestion travaux forestiers :	ECLAIRCIE COMMERCIALE : C'est la récolte d'arbres d'essences commerciales de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans un peuplement forestier équien dans le but d'accélérer l'accroissement des arbres restants et améliorer la qualité de ce peuplement.		
Urgence du traitement:	☐ Très	☒ Assez	☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans	☒ 5 à 10 ans	



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : DH

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 1.4

équivalence en (ac) acres 3.5

équivalence en (ar) arpents carrés 4.1

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Dénudé humide (tourbière)
Appellation terrain :	DH
Essences principales : (par ordre d'importance)	-
Densité :	-
Hauteur moyenne :	-
Âge (classes de 20 ans)* :	-
Origine et perturbations :	-
Éléments particuliers :	Zone humide sensible à protéger; bande riveraine à préserver lors d'interventions de récolte à proximité.

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	Aucun travaux sylvicoles, zone de conservation.
Urgence du traitement:	☐ Très ☐ Assez ☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans ☐ 5 à 10 ans



FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : IN

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 0.8

équivalence en (ac) acres 2.0

équivalence en (ar) arpents carrés 2.3

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Zone inondée
Appellation terrain :	IN
Essences principales : (par ordre d'importance)	-
Densité :	-
Hauteur moyenne :	-
Âge (classes de 20 ans)* :	-
Origine et perturbations :	-
Éléments particuliers :	-

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	Aucun travaux sylvicoles, zone de conservation.
Urgence du traitement:	☐ Très ☐ Assez ☐ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans ☐ 5 à 10 ans

Acceptation et signature

Selon l'article 120 de la Loi sur les forêts (L.R.Q. chapitre F-4.1) pour être un producteur reconnu, une personne ou un organisme doit posséder une superficie forestière d'au moins quatre hectares d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente par un ingénieur forestier et enregistrer auprès du ministre, la superficie à vocation forestière et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement. Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété identifiée ci-après et une modification à cette propriété a pour conséquence d'invalider ce plan.

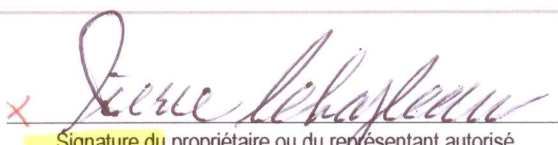
LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE :

- ☒ mon premier plan d'aménagement forestier pour la propriété numéro : 1 _____
☐ un ajout au plan d'aménagement forestier pour la propriété numéro _____
☐ une modification en ce qui a trait à la propriété numéro : _____
☐ une révision de mon plan d'aménagement forestier en ce qui a trait à la propriété numéro : _____

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux ;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

x 
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé
Pierre Chapleau

Oct 10-12
Date

Section réservée pour



AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DE LANAUDIÈRE

Le contenu du plan d'aménagement forestier est CONFORME ☐ ou NON CONFORME ☐ aux instructions pour la préparation du plan d'aménagement forestier de l'Agence régionale.

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis. _____

Coordonnées du conseiller forestier

Nom: **RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES INC.**

Adresse: 965 rue Principale, Sainte-Mélanie, Qc J0K 3A0 Téléphone:(450) 960-2130 Télécopieur: (450) 889-8873

Courrier électronique: rfb@rfbiotiques.com

Web www.rfbiotiques.com



Remarques :

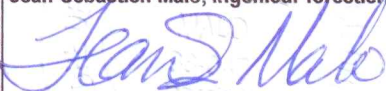
Le propriétaire doit contacter Ressources Forestières Biotiques s'il veut bénéficier de l'aide financière fournie par le programme d'aide à la forêt privée. Ressources Forestières Biotiques vérifiera l'admissibilité des peuplements visés aux traitements qui pourraient être prescrits et exécutés. Certains règlements municipaux et lois concernant les propriétés forestières peuvent restreindre l'application de certains traitements. IL EST DONC IMPORTANT DE LES CONSULTER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX. Ressources Forestières Biotiques n'est pas responsable des travaux exécutés sans la supervision de son personnel.

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée. Ce plan est valide jusqu'au **3 août 2022**

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement de l'Agence forestière de Lanaudière.

Nom du conseiller qui a visité la propriété : **Benoît Michaud, le 19 avril 2012**

Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier, Numéro de permis de l'OIFQ : **98-047**



Signature de l'ingénieur forestier

Date :

03/08/2012

Numéro du plan d'aménagement : 14 631 74 12-1085